



# VILLE DE WIZERNES

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

## REGISTRE DES ARRÊTÉS PERMANENTS DU MAIRE

**Arrêté portant délégation de signature**  
**Dans le cadre du fonctionnement du service commun relatif**  
**Au service commun de contrôle des autorisations d'urbanisme**  
**AP 2026/04**

**Nous, Dominique LANOY, Maire de la Commune de Wizernes,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-4-2 relatif au fonctionnement des services communs et autorisant le Maire à donner, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au chef du service commun pour l'exécution des missions qui lui sont confiées.

**Vu** la délibération D243-18 du 26 juin 2018 de la CAPSO portant création du service commun « contrôle des autorisations d'urbanisme ».

**Vu** la délibération du n° 13 du 29 octobre 2018 du Conseil Municipal validant l'adhésion de la Commune audit service.

**Vu** la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 9 mars 2022 fixant, par voie d'avenant à la convention précitée, la répartition des responsabilités entre la CAPSO et les communes dans les modalités d'accompagnement des usagers,

**Considérant** la nécessité d'assurer quotidiennement le fonctionnement dudit service.

### ARRÊTONS

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Virginie MARQUIS, Directrice du service urbanisme de la CAPSO pour les correspondances suivantes :

- Courrier de prise de rendez-vous auprès du propriétaire,
- Lettre de transmission au Procureur de la République d'un procès-verbal,

A l'exception des correspondances adressées nominativement aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires, aux Préfets, aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général et aux Maires des Communes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie MARQUIS, les délégations définies à l'article 1 seront assurées par :

- Madame Elodie FLANDRIN, Adjointe à la Directrice de l'urbanisme de la CAPSO,
- Monsieur Benoît COUSIN, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement de la CAPSO,
- Monsieur Pascal DUPUIS, contrôleur en urbanisme de la CAPSO.

**Article 3 :** Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**Fait en Mairie de Wizernes,  
Le 31 mars 2026**



Le Maire,

A handwritten signature in red ink, appearing to read "Danooy", is written over a horizontal line.

**Dominique LANOY**